
DOSSIER DE PRESSE

Affichage environnemental des produits Point d'étape sur l'expérimentation

5 octobre 2011



Sommaire

1. L'affichage environnemental s'invite dans les rayons et sur Internet
2. Lancement d'un « testing » national sur l'affichage environnemental
3. L'évaluation de l'expérimentation
4. Vers un affichage environnemental harmonisé : les missions essentielles de l'ADEME
5. Focus sur plus de 50 entreprises « pionnières »

L'affichage environnemental s'invite dans les rayons et sur Internet

Depuis le 1^{er} juillet 2011, date du lancement de l'expérimentation nationale et en application de la loi Grenelle 2¹, les entreprises testent l'affichage environnemental auprès de leurs clients. Des centaines de produits, commercialisés en rayon ou sur Internet, sont accompagnés d'un affichage détaillant leurs impacts écologiques sur le climat, l'eau, l'air ou la biodiversité.

L'affichage environnemental poursuit deux objectifs :

- ✓ **permettre aux consommateurs d'intégrer le critère environnemental dans leurs choix d'achat** et les sensibiliser au fait que tout produit, qu'il soit manufacturé ou agricole, exerce une pression sur l'environnement ;
- ✓ **donner l'opportunité aux entreprises de valoriser l'amélioration des caractéristiques environnementales de leurs produits.** L'affichage environnemental devient un véritable facteur de compétitivité.

Durant cette phase d'expérimentation, fixée pour une durée minimale d'un an par la loi, les entreprises sont libres de choisir :

- les produits concernés par l'affichage,
- les types de supports (internet, information sur le lieu de vente, étiquette sur le produit...),
- la présentation des indicateurs environnementaux retenus (graphiques, notes globale, valeur brute...).

Plus de 160 entreprises ont répondu présentes pour participer à cette première mondiale, et l'affichage environnemental fait progressivement son entrée dans les rayons et sur Internet.

Les dates clés de l'affichage environnemental

Mai 2010 : Vote de la loi Grenelle 2

Fin octobre 2010 : Finalisation du cahier des charges de l'appel à candidatures

Novembre - décembre 2010 : Ouverture de l'appel à candidatures

Janvier à février 2011 : Sélection des projets

8 Mars 2011 : Annonce de la sélection d'entreprises retenues

Mars à juillet 2011 : Finalisation des évaluations environnementales

Juillet 2011 : lancement de l'expérimentation pour 1 an minimum

Début 2013 : remise du bilan au parlement

Près de quatre mois après le début de l'opération, plusieurs points peuvent être mis en avant :

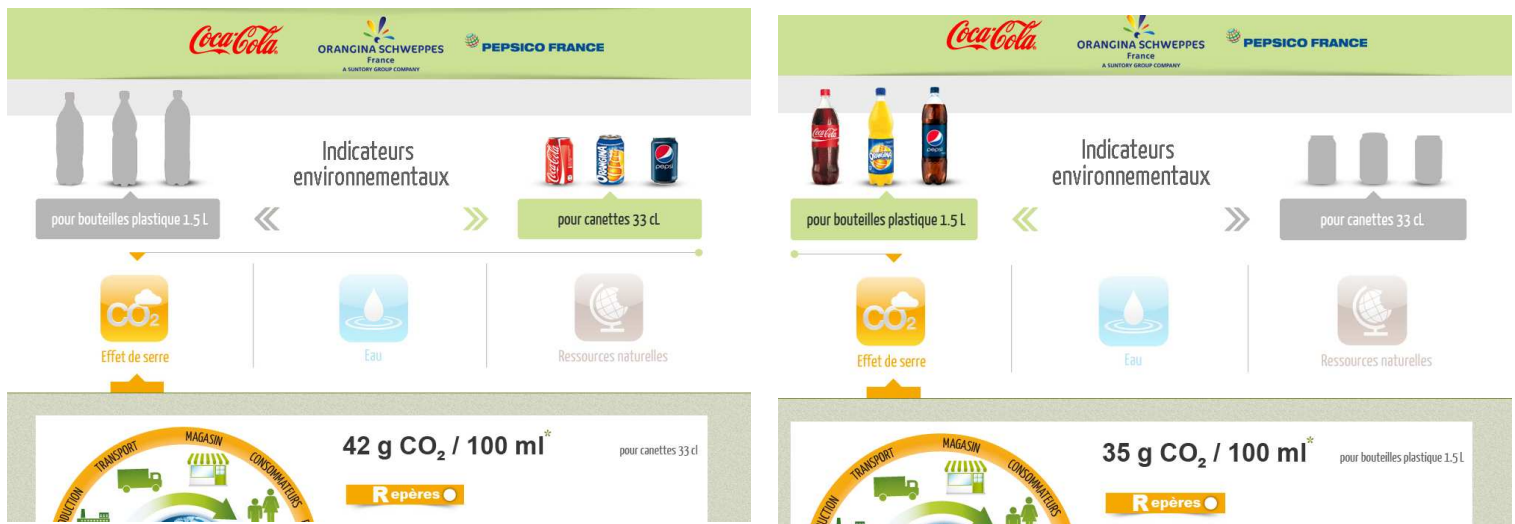
- ✓ **L'implication des entreprises « pionnières ».** Qu'elles se lancent dans l'aventure à titre individuel ou sous forme de collectif², les entreprises se mobilisent. Enseignes de grande distribution, marques de cosmétiques, de textile, de fournitures de bureau, de bricolage, de papeterie, boulangeries artisanales, hôtels... tous les secteurs sont représentés dans le cadre de cette expérimentation. Partie émergée de l'iceberg, l'élaboration de l'affichage constitue l'aboutissement d'un long travail conduit par ces pionniers afin d'évaluer les caractéristiques environnementales de leurs produits.

¹ Article 228 de la Loi dite « Grenelle 2 ».

² Liste des opérations collectives : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-alphabetique-et-descriptif.html>

- ✓ **Une information environnementale renforcée. Si l'expérimentation n'a pas vocation à permettre aux consommateurs de comparer dès à présent tous les produits entre eux³, certaines informations fournies par les entreprises permettent d'ores et déjà d'orienter les achats vers des produits plus respectueux de l'environnement.** Le secteur des lessives a par exemple choisi de donner une valeur moyenne commune par catégorie de produit (poudre, liquide, concentré) ce qui permet au consommateur de les comparer ; les boissons rafraîchissantes, quant à elles, distinguent les impacts environnementaux en fonction des différents conditionnements.

La bouteille en plastique plus écologique que la canette



- ✓ **En plus des émissions de CO₂, indicateur commun à toutes les opérations, les impacts sur l'eau et l'air, et la consommation de ressources naturelles sont les indicateurs les plus fréquemment retenus.** Si tout le monde s'accorde sur l'importance de mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité, rares sont encore les secteurs qui disposent des indicateurs et des données nécessaires pour quantifier dès à présent cet impact.

³ Sauf rares exceptions, chaque acteur ne teste que sur quelques références et les indicateurs et bases de données n'étant pas encore stabilisés les valeurs ne sont donc pas directement comparables.

Rappel sur les méthodes de calcul pour l'affichage environnemental

Le principe de base est d'évaluer les impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières qui le composent jusqu'à sa fin de vie en passant par les étapes de fabrication, de distribution et d'utilisation. Ceci implique notamment de bien connaître les compositions et les procédés tout au long de la chaîne de production et conduit donc les entreprises à interroger leurs fournisseurs qui, eux-mêmes, interrogeront leurs propres fournisseurs... L'outil reconnu au niveau international pour effectuer ce type d'évaluation est l'analyse de cycle de vie (ACV).

Méthodologie

Les lignes directrices de l'évaluation environnementale multicritères sont communes à toutes les entreprises (Référentiel de bonnes pratiques AFNOR BP X30-323). Le choix précis des critères pour chaque produit a ensuite fait l'objet de discussions entre les entreprises et le ministère pour :

- prendre en compte les référentiels et projets de référentiels ⁴ élaborés au niveau de la plate-forme AFNOR ADEME ;
- évaluer la faisabilité de calculer les indicateurs.

- ✓ **Une grande diversité de supports et de formats d'affichage.** Note unique, valeurs chiffrées brutes, graphiques, échelles... tous les types d'affichage sont expérimentés dans le cadre de ce test grandeur nature. De la même manière, si environ la moitié des entreprises ont choisi un affichage sur Internet, l'autre moitié conjugue le web avec d'autres supports (produits et emballages, informations sur le lieu de vente, smartphone par lecture de code-barres...). L'intérêt de cette phase de test sera notamment de mesurer la complémentarité entre ces différents modes d'affichage.
- ✓ **Une chose est sûre, l'expérimentation donne envie :** certaines des entreprises impliquées ont d'ores et déjà revu à la hausse le nombre de produits qu'elles expérimentent tandis que d'autres émettent le souhait de rejoindre ce test. Dans cet esprit de dynamique, certaines entreprises se sont associées pour travailler sur des vecteurs de communication partagés ou ont fait participer des associations de protection de l'environnement ou de consommateur à l'élaboration de leur affichage.

⁴ <http://affichage-environnemental.afnor.org/> : Alors qu'il n'y avait qu'un référentiel fin 2010 adopté par la plate-forme AFNOR-ADEME, 9 sont aujourd'hui adoptés : Chaussures de ville, Meubles en bois, Sac à dos, Sièges rembourrés, Shampoings, Papier toilette, Téléviseurs, Raquettes, Literie.

Exemple de la diversité des supports et des formats dans le secteur des shampoings

Les émissions de gaz à effet de serre **La consommation d'eau** **La pollution aquatique**

GARNIER

CO₂ 59 g éq CO₂ (équivalent 327m³ parcsourus par une vache (172kg/m³))

9,6 L (équivalent 8,4 bouteilles d'eau minérale de 1,5 L)

1088 L (équivalent 0,4 piscines de jardin (0,4m³))

4 critères
Sur Internet
Repères familiers
ACV par cabinet expert

Ratio Emballage = 0,34 : Ce ratio prend en compte le poids de l'emballage du shampoing, l'incorporation de matériau recyclé et l'écoconception de l'emballage. Plus le ratio est bas, plus faible est l'impact environnemental de l'emballage.

Impact Environnemental du produit

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

FAIBLE → FORT

Emission de gaz à effet de serre: 55,2 g CO₂ eq

Consommation d'eau: 7,3 litres

Ecotoxicité Aquatique: 4,4 m³ eq

Pierre Fabre

3 critères
Sur produit + Internet + Smart phone
Échelle + Couleur
ACV par cabinet expert

LE PETIT MARSEILLAIS

Emissions de gaz à effet de serre: 55g CO₂ eq

Consommation d'eau: 9 Litres

Ecotoxicité aquatique: 0,03 CTUE

3 critères
Sur Internet
Repères familiers
ACV par cabinet externe

SEPHORA

EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE :

RÉSULTAT POUR LE BAIN DOUCHE :

A chaque utilisation, le Bain Douche génère des émissions de gaz à effet de serre :
- de 1011 grammes d'équivalent CO₂ si vous l'utilisez lors d'un bain (175 litres d'eau),
- de 332 grammes d'équivalent CO₂ si vous l'utilisez lors d'une douche (55 litres d'eau).

La consommation d'énergie pour la production d'eau chaude utilisée lors du bain ou de la douche génère respectivement 98% ou 94% des émissions. Pour comparaison, un français émet chaque jour environ 20240 grammes d'équivalent CO₂.

CONSUMMATION D'EAU :

3 critères
Sur Internet
Repères familiers

Impact environnemental *

écotoxicité aquatique: 0,3 (faible écotoxicité aquatique)

gaz à effet de serre: 56 g éq CO₂

consommation d'eau: 5,4 litres

WELEDA

3 critères
Sur Internet + Stop-rayon + Revue
Échelle + Couleur
ACV par cabinet expert

*ACV : Analyse du cycle de vie

Source Ethicity – septembre 2011

Lancement d'un « testing » national sur l'affichage environnemental

La compréhension par les consommateurs de l'affichage et de la démarche engagée est un élément clé de la réussite de l'expérimentation. C'est pourquoi le ministère du développement durable, parallèlement à l'évaluation de l'expérimentation, lance dès aujourd'hui une consultation du public sur son site :

www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr

Plusieurs questions permettent aux consommateurs de s'exprimer sur :

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT
CONSULTATIONS PUBLIQUES

Accueil A propos Actualités

Expérimentation sur l'affichage environnemental

Donnez votre avis sur l'affichage environnemental
Aidez-nous à rendre l'affichage environnemental performant et compréhensible. Faites-nous part de vos idées et opinions !

Question 1/6
Sous quel format préférez-vous l'information environnementale ?

IMPACT SUR LE CLIMAT 22/10	Impact sur le climat
POLLUTION DE L'EAU 4/5	Pollution de l'eau
CONSUMATION EN EAU 4/5	Consommation en eau
ÉQUIPEMENT DES RESSOURCES 4/5 (mg eq/l)	Équipement des ressources

Note environnementale 3/5	Note environnementale
Note environnementale B	Note environnementale

Impact sur le climat 22/10	Impact sur le climat
Pollution de l'eau 4/5	Pollution de l'eau
Consommation en eau 4/5	Consommation en eau
Équipement des ressources 4/5 (mg eq/l)	Équipement des ressources

1- Valeurs physiques
 2- Echelle relative sans valeurs physiques
 3- Note unique en chiffre agglomérant les différents impacts
 4- Note unique en lettre agglomérant les différents impacts
 5- Echelle relative et valeurs physiques
 6- Note pour chaque critère et une note unique

Mentions légales | Contacts
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Français votre avis

- Les formats d'affichage les plus clairs et compréhensibles ;
- Les supports sur lesquels le grand public souhaite trouver l'affichage ;
- Les indicateurs environnementaux les plus importants pour eux ;
- Les familles de produits sur lesquelles il désire trouver un affichage environnemental.

Une deuxième partie sous forme de quizz pédagogique, vise à approfondir les connaissances du grand public sur l'affichage, ses caractéristiques, ses objectifs... et à fournir des informations sur l'impact écologique de différents produits de consommation.

Un forum permettra également au grand public d'échanger sur l'expérimentation en cours.

Cette consultation sera ouverte jusqu'à la fin de l'expérimentation.

Le ministère du développement durable lance sa nouvelle plateforme de consultations publiques en ligne

A l'occasion du lancement de la consultation publique sur l'affichage environnemental, le ministère du développement durable ouvre **sa nouvelle plateforme de consultations publiques en ligne**. Au sein de cet espace, les citoyens sont invités à prendre la parole, débattre ensemble, et confronter leurs opinions sur tous les thèmes du développement durable. Grâce à différents modes d'expression - sondages, questionnaires, appels à proposition...- chacun pourra, selon son intérêt, participer à l'ensemble des consultations.

Dans le respect de la convention d'Aarhus et de la charte de l'environnement, le ministère donne ainsi aux citoyens les moyens de « participer activement à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».

L'évaluation de l'expérimentation

L'expérimentation de l'affichage environnemental fera l'objet d'un bilan transmis au parlement début 2013 pour étudier l'opportunité de sa généralisation.

L'évaluation doit permettre d'identifier les conditions de facilitation de l'affichage pour les entreprises. Les axes d'évaluation, définis avec le CNDDGE⁵ lors de la préparation de l'expérimentation, portent sur :

- Les retours des consommateurs ou des acteurs de l'entreprise en contact avec les clients (vente, marketing...), l'évolution de l'image de marque ou d'entreprise...
- La transparence des données et des modes opératoires utilisés par les entreprises pour calculer leurs indicateurs ;
- L'évaluation des coûts de l'opération pour les entreprises ;
- L'appropriation et la compréhension de la démarche par les acteurs de l'entreprise mais aussi par les ONG, fournisseurs, syndicats...

L'élaboration de ce bilan reposera sur :

1. **Un questionnaire commun adressé à toutes les entreprises** sur les conditions de faisabilité technique et économique de l'affichage. Elle complétera l'évaluation menée par chaque entreprise de sa propre opération.

Environ 160 entreprises participent à l'expérimentation et disposeront d'un affichage opérationnel sur Internet, en rayon ou sur le produit d'ici le 1er décembre 2011. Ces entreprises ont pris l'engagement de fournir un bilan de leur opération au ministère du développement durable dans un délai de deux mois après l'achèvement de la période d'expérimentation. Ces bilans unitaires seront complétés par un **questionnaire commun** adressé à chaque entreprise permettant de recenser les forces et faiblesses ressenties de leur opération. Le ministère du développement durable conduira également des entretiens bilatéraux avec un panel d'entreprises ainsi qu'avec les coordinateurs d'opération collective pour approcher plus précisément les spécificités liées au secteur ou à la taille des entreprises.

2. Des enquêtes-tests menées par la **Direction Générale de la Consommation de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)** avec le soutien du ministère du développement durable

L'expérimentation nationale sera l'occasion pour la DGCCRF de tester la faisabilité de futurs contrôles du dispositif sur un échantillon d'opération (contrôles documentaires notamment). Il s'agira également de collecter des informations sur la manière dont un panel représentatif d'entreprises a mené l'expérimentation. Les résultats des enquêtes-tests pourront servir à l'élaboration du bilan transmis au Parlement début 2013. Pour mener ces tests, les enquêteurs concernés bénéficieront d'une formation co-organisée par le ministère du développement durable au premier trimestre 2012. Les premiers tests débiteront au printemps et à l'été 2012 pour une présentation des résultats en septembre 2012.

3. L'avis des associations de protection de consommateurs

Sept associations de consommateurs⁶ se sont regroupées pour contribuer à cette évaluation. Ces associations élaboreront un questionnaire qui permettra de recueillir les avis des consommateurs sur le format de l'affichage et les informations portées à leur connaissance.

A partir des données collectées, elles formuleront des préconisations remises au ministère à l'issue de l'expérimentation.

Fin 2011 : Elaboration du questionnaire et mobilisation des réseaux ;

⁵ Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement

⁶ Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur, Association Force Ouvrière Consommateurs, Association Études et Consommation CFDT, Confédération nationale des associations familiales catholiques, Familles de France, Familles Rurales et Union Nationale des Associations Familiales

Premier semestre 2012 : conduite des réunions en régions et collecte des données.

Été 2012 : Remise du bilan au ministère du développement durable.

4. Les contributions et avis du groupe thématique du CNDDGE, des experts des différents ministères et du conseil national de la consommation

Tout au long de l'évaluation, le ministère associera les différents acteurs concernés, via notamment le CNDDGE et en collaboration avec la DGCCRF et les autres ministères impliqués. Des points réguliers seront également faits devant le Conseil national de la consommation (CNC) qui pourra émettre un avis sur le rapport final.



Vers un affichage environnemental harmonisé Les missions essentielles de l'ADEME

L'objectif de l'affichage environnemental est de fournir au consommateur des informations sur les impacts d'un produit sur l'environnement. Le consommateur pourra alors opérer un choix en toute connaissance de cause.

Mais au-delà de la sensibilisation des consommateurs, il s'agit également d'inciter les entreprises à davantage éco-concevoir leurs produits. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'affichage environnemental des produits de grande consommation, les professionnels vont devoir collecter un certain nombre de données sur leur activité. Ils vont ainsi déceler les consommations de matière et d'énergie qui sont à l'origine des impacts environnementaux pour envisager de nouvelles pistes de progrès et d'innovation. Les entreprises pourront ainsi agir directement ou indirectement sur la conception ou l'amélioration de leurs produits.

Une harmonisation du calcul des valeurs est indispensable. Pour cela, l'ADEME assure une double mission essentielle :

Elaborer des référentiels pour évaluer les impacts environnementaux d'un produit de manière fiable.

Afin que le consommateur puisse orienter ses choix et comparer objectivement les impacts environnementaux de produits issus d'une même catégorie, il est essentiel qu'il ait à sa disposition des indications sûres et pertinentes. Ainsi, depuis 2008, l'ADEME avec l'appui de l'AFNOR est en charge de coordonner l'élaboration des référentiels⁷ permettant aux fabricants qui le souhaitent d'évaluer les impacts environnementaux de leurs produits à partir de critères communs et donc comparables. Près de 700 organisations représentant la société civile (entreprises, ONG...) sont associées à ces travaux.

Aujourd'hui, un cadre général a été élaboré ainsi que 9 référentiels spécifiques : chaussures, shampoings, sacs à dos, meubles en bois, sièges rembourrés, articles de literie, raquettes, papier toilette, téléviseurs. Une quinzaine de groupes travaillent actuellement pour couvrir peu à peu l'ensemble des secteurs de la consommation.

Mettre en place une base de données générique afin que les industriels disposent d'une ressource commune pour réaliser les évaluations environnementales de leurs produits.

Pour évaluer les impacts environnementaux d'un produit, il faut prendre en compte deux types de données :

- les **données génériques du produit** comme par exemple le matériau dans lequel il est fabriqué et qui sont des données valables pour l'ensemble des produits fabriqués avec le même matériau,
- les **données spécifiques** qui sont propres au produit.

Pour que les fabricants puissent plus facilement et plus rapidement évaluer l'impact environnemental de leurs produits, et que les informations ensuite fournies au consommateur soient comparables, l'une des missions ambitieuses de l'ADEME est de mettre en place une base de données environnementales générique.

L'ADEME accompagne en outre les entreprises dans l'appropriation des enjeux de l'affichage environnemental. Plusieurs de ses directions régionales animent des groupes de travail dans ce sens. Ces réflexions permettent de compléter les travaux en cours sur la méthodologie d'une vision pragmatique et de terrain.

Plus d'informations sur www.ademe.fr et www.affichage-environnemental.afnor.org

⁷ Un référentiel regroupe les informations de référence, d'origine interne ou externe, qui concernent un produit commercialisé.